

Les langues d'immigration dans un pays de tradition monolingue

Un monolinguisme d'État

On compte dans le monde plusieurs milliers de langues qui sans cesse évoluent, se transforment ; certaines disparaissent tandis que d'autres émergent. Ces langues sont inégalement réparties sur les territoires puisque la plupart d'entre elles sont utilisées par une très petite partie de la population alors que quelques autres sont parlées par la très grande majorité des individus. C'est le cas du mandarin, de l'anglais, de l'espagnol ou encore de l'arabe et de l'hindi qui sont des langues internationales. Cette hégémonie de quelques langues conduit à une hiérarchisation entre les variétés linguistiques selon le nombre de locuteurs mais pas seulement. D'autres critères interviennent également et contribuent à la valeur de chaque langue, l'un d'entre eux étant par exemple le contexte d'élocution, c'est-à-dire le lieu d'énonciation. Constatons donc d'emblée que socialement toutes les langues ne se valent pas, et que toutes ne sont pas pareillement reconnues dans les



différentes sphères de la vie publique telles que l'école, le travail, les médias, etc.

Qu'est-ce qu'une « langue » ?

Les notions de « langue », de « dialecte » et de « patois » sont des termes définis par les linguistes et sociolinguistes qui ne prennent pas toujours le même sens dans le langage commun. Alors qu'on aurait tendance à hiérarchiser les parlers en allant de la « langue » au « dialecte » et enfin au « patois », il s'agit principalement d'un partage territorial car les « langues » diffèrent selon leur occupation spatiale, leur statut social et politique. Lorsque la « langue » ne recouvre que partiellement un territoire ou qu'elle reste d'usage infra-national, on parle de « dialecte ». Lorsque le parler est très localisé ou fragmenté et ne présente pas ou peu de forme écrite (grammaire, presse...), « patois » est parfois employé mais ce terme est désormais peu utilisé en sociolinguistique (Launey, 2003). La distinction entre une « langue officielle » normalisée et les autres « dialectes » et « patois » n'est donc pas une question de valeur. Toutefois, l'imposition sur les territoires européens d'un monolinguisme a entraîné une dévalorisation des autres « langues », c'est-à-dire des « dialectes » et des « patois » (Lodge, 1997).

Pourtant, il s'agit aussi de « langues », en tant qu'instruments de communication parfois exclusifs. Celles-ci ne renvoient pas à une communauté d'individus spécifique qui s'y référerait de façon exclusive, son choix est surtout déterminé par l'usage social. Elle dépend de l'appartenance à un groupe, de la situation d'interaction ou encore de problèmes de dominance (Fishman, 1965). Les « langues » diffèrent donc principalement selon leur occupation spatiale, leur statut social et politique.

En Europe et plus particulièrement en Europe de l'Ouest, le monolinguisme est prôné depuis le XVI^e siècle avec l'idée que l'usage d'une langue commune est le seul moyen de favoriser un sentiment national ; c'est pourquoi bien souvent les nations européennes sont portées par une langue unique. Dans la quasi-totalité des pays d'Europe à l'exception de quelques pays tels la Suisse, la Belgique ou le Luxembourg, un monolinguisme d'État règne : une seule langue, la langue nationale, supplante

toutes les autres. C'est dans cet espace géopolitique que l'idéal monolingue s'est le plus développé et la France en est un cas exemplaire comme le stipule l'article 2 de la Constitution (1992) mentionnant que « la langue de la République est le français ».

Le monopole progressif du français en France

Il est difficile d'apprécier finement la manière dont la langue nationale s'est propagée entre le XIX^e et le XX^e siècle, car on dispose de peu d'enquêtes depuis celle de l'abbé Grégoire de 1794 (Certeau *et al.*, 2002). Celle-ci fut menée auprès d'informateurs (prêtres, juristes, médecins) qui laissent entendre que l'usage exclusif du français concerne sans doute une quinzaine de départements seulement sur les quatre-vingt-trois, soit moins de trois millions de personnes sur quelque vingt-sept millions d'habitants de l'époque.

Par la suite, l'enquête de 1864 menée à l'initiative du ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, est une seconde source d'information. Elle permet d'esquisser un portrait de la situation linguistique en métropole au XIX^e siècle. Elle s'adresse aux préfets par le biais d'un questionnaire qui porte sur l'instruction primaire. Les résultats, très peu exploités, rendent compte du paysage linguistique de la France d'alors et indiquent qu'approximativement un quart de la population ne parlait pas français, en particulier dans certaines communes de Bretagne, d'Alsace ou dans le Midi occitan. Toutefois, même dans les régions de langue non romane, l'utilisation du français n'est plus chose rare. La langue nationale serait même d'usage général dans la moitié environ des départements à cette



période, au centre du pays dans le bassin parisien mais aussi dans les régions voisines (Barral, 1998).

La langue française détient sur l'Hexagone un monopole incontestable et son hégémonie a crû continûment au fil du xx^e siècle. L'unification linguistique du pays s'est réalisée progressivement par le biais de la mise en place du service militaire et de l'école « gratuite, laïque et obligatoire ». L'urbanisation progressive du pays, la révolution des transports et la place croissante prise par l'administration ont également contribué à la diffusion du français. Le processus d'unification s'accélère à partir de la Première Guerre mondiale, les hommes venus de provinces diverses étant conduits à se côtoyer et donc à utiliser une langue commune.

12

L'usage du français a été fortement encouragé en tant que langue de l'ascension sociale, et tout au long du xx^e siècle la part de personnes parlant exclusivement français a été grandissante. Toutefois cette tendance s'accompagne d'un foisonnement de langues qui résulte des différentes vagues migratoires venues enrichir la France. En cela, le monolinguisme d'État ne signifie nullement qu'une seule langue est parlée sur le territoire ni que les individus sont eux-mêmes monolingues (voir encadré sur l'enquête Étude de l'histoire familiale, Insee, 1999, p. 14).

Bilinguisme et plurilinguisme

Quel que soit le parler en question, une personne conversant en deux formes linguistiques différentes ne permettant pas l'intercompréhension sera déclarée bilingue. On distingue le bilinguisme « actif », qui consiste à parler deux langues, du bilinguisme « passif »,

pour lequel la pratique d'une des deux langues n'est pas effective et se limite à la compréhension. De façon générale, la pratique et/ou la compréhension d'au moins deux variétés linguistiques est appelée « plurilinguisme ». Il arrive ainsi fréquemment que les nouveaux migrants installés en France utilisent leur parler natal pour parler à leurs enfants, alors que ces derniers répondent davantage en français. Dans ces échanges familiaux plurilingues, chacun comprend l'autre mais préfère utiliser la langue dans laquelle il se sent le plus à l'aise, sa langue première. En cela, les enfants socialisés en France ont pour langue première le français, même si leurs père et mère conversent dans une autre langue.

L'apprentissage d'une langue structure en partie nos modes de penser et notre façon de voir le monde. Il participe de notre construction identitaire mais cela ne signifie pas pour autant que l'appartenance à une communauté linguistique soit exclusive. Bien au contraire, il est de plus en plus courant aujourd'hui d'apprendre, de comprendre, de parler plusieurs langues et ainsi de multiplier les potentielles identités linguistiques. Parler deux langues n'implique pas non plus d'appartenir à deux cultures différentes. Le bilinguisme ou plurilinguisme ne renvoie pas d'emblée au biculturalisme car une langue peut exprimer plusieurs appartenances culturelles et une culture peut être exprimée dans plusieurs langues. Les communautés linguistiques tout comme les affiliations identitaires, culturelles et sociales peuvent se superposer, parfois se croiser.

En France métropolitaine, un quart de la population interrogée en 1999 dans le cadre de l'enquête Étude de l'histoire familiale se souvient avoir reçu d'au moins l'un de ses parents une autre langue que le français. Pour la moitié d'entre eux, soit près de six millions d'adultes,



il s'agit d'une langue issue de l'immigration. Ainsi, plus des trois quarts des adultes nés à l'étranger déclarent que leur père et leur mère leur parlaient au moins une autre langue que le français. Un sur deux considère ne pas avoir entendu ses parents parler français à la maison, mais inversement, un migrant sur quatre déclare avoir entendu uniquement le français lors des échanges familiaux avant même de venir en métropole.

L'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) de 1999

Depuis l'enquête de 1864 de Victor Duruy, aucune enquête nationale de la statistique publique n'avait tenté de rendre compte du paysage linguistique de la France. En 1992, l'enquête « Efforts d'éducation des familles » conduite par l'Insee en coopération avec l'Ined auprès de 5 300 parents d'élèves, avait introduit dans son questionnaire un certain nombre d'items sur les langues d'usage entre parents et enfants (Héran, 1993). Mais le faible échantillon ne permettait pas d'estimer, dans le détail, la diversité linguistique de la France. La même année, l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS) réalisée par l'Ined avec le concours de l'Insee a été passée auprès de 13 000 personnes dans l'objectif d'analyser l'évolution des conditions de vie des populations migrantes et de leur descendance. Les questions sur les langues portaient essentiellement sur l'alphabétisation et la maîtrise du français par ces populations.

Le volet linguistique de l'enquête EHF est une source de données inédite par la taille de l'échantillon et l'accent mis sur la transmission familiale. Les quelque 360 000 hommes et femmes interrogés offrent ainsi la possibilité d'établir un état des lieux sur l'évolution des pratiques linguistiques en France et de saisir en particulier le devenir des langues issues de l'immigration. Afin de percevoir comment les individus rendent compte des langues qu'ils pratiquent sur le sol français et de saisir leur dynamique dans le temps, les questions proposées dans le questionnaire ne se limitaient pas à la pratique actuelle mais portaient aussi sur les échanges entre parents et enfants. Le dépouillement des réponses permet de mettre au jour les différentes représentations sur les comportements linguistiques non pas seulement à un instant *t*, mais réellement dans une perspective diachronique.